

# Indexation 2 % de l'indemnité complémentaire de chômage en cas de chômage complet

## Salaires barémiques

### Salaire minimum garanti

Par mois	2.070,49
Par heure (régime 38 heures/semaine)	12,57

## Indemnités

### Indemnité complémentaire en cas de chômage complet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020

L'indemnité complémentaire ci-dessous en cas de chômage complet pour raisons économiques ou techniques est supprimée pour les ouvriers licenciés à partir du 01.07.2015.

par jour	6,35
par demi-jour	3,15
si 53 ans ou plus (par mois)	111,99

(pas le chômage avec complément d'entreprise)

**Votre Liberté**  
**Votre Voix**

Er: Geert Dumortier – Service Secteurs CGSLB – Bd Baudouin, 8 à 1000 Bruxelles

